



21170

Département de la Côte d'Or  
Arrondissement de Beaune  
Canton de Brazey-en-Plaine

Nombre de membres au CM : 15  
Nombre de conseillers en exercice : 15  
Nombre de conseillers présent à la séance : 15  
Nombre de procuration : 0  
Nombre de conseillers qui ont délibérés : 15

**Date de la convocation :**

**16/03/2026**

**Date d'affichage :**

**16/03/2026**

**REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE SAINT-USAGE**

**Séance du 21 mars 2026**

L'an deux vingt-six, le 21 mars à 09 heures, le Conseil Municipal de cette commune, convoqué en réunion ordinaire, s'est réuni en nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Rachid BOULAHYA, Maire

**Présents :** Rachid BOULAHYA, Tansu ALTAY, Marilyn BOILEAU, Rachid BOULAHYA, Maxime BOUTANTIN, Suayib CAKIR, Dominique CARREAUD, Mélanie DESFETE, Félicie DEVILLARD, Valérie HOSTALIER, Aurélie LABELLE, Stéphanie LEGENDRE, Jean MATHELIN, Noel PAIN, Dominique ROSE, Enguerran SELLIER

**Procuration :**

**Absent(s)-excusé(s) :** /


**Absent(s) non-excuse(s) :** /

**Secrétaire de séance :** Monsieur SELLIER Enguerran

**Rapporteur du texte :** Monsieur BOULAHYA Rachid

**CERTIFIE EXECUTOIRE**

Envoyé en préfecture le 21/03/2026
Reçu en préfecture le 21/03/2026
Publié le 21/03/2026
ID : 021-212105779-20260321-2026012-DE



**Date de publication : le 24 mars 2026**

**Nomenclature délibération : 5.1 Election exécutif**

\*\*\*\*\*

**Objet de la délibération : N° 2026-012 – Election des Adjoints au Maire**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2122-1 et L 2121-2 et L.2 122-7-2

Considérant que l'élection des adjoints se fait au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage, ni vote préférentiel ;

Considérant que, sur chacune des listes, l'écart entre le nombre de candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à 1 ;

Considérant que, si après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative ;

Considérant qu'en cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus ;

Considérant que, sur l'appel à candidatures lancé par Monsieur le Maire ;

La liste Avec vous ! Un nouvel élan pour Saint-Usage a soumis la candidature de la liste suivante, dont la tête de liste est Madame Stéphanie LEGENDRE composée de :

1 – Madame Stéphanie LEGENDRE

2 – Monsieur Maxime BOUTANTIN

3 – Monsieur Noël PAIN

La liste Pour l'Avenir Eusébien a soumis la candidature de la liste suivante, dont la tête de liste est Madame Valérie HOSTALIER composée de :

1 – Madame Valérie HOSTALIER

2 – Monsieur Jean MATHELIN

3 – Monsieur Aurélie LABELLE

**1<sup>er</sup> tour de scrutin :**

Nombre de conseillers présent à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de votant : 15

Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 0

Nombre de bulletins blancs : 0

Nombre de suffrages exprimés : 15

Majorité absolue : 8

**Résultat : adjoints de la liste Avec vous ! Un nouvel élan pour Saint-Usage : 12 voix**

**Résultat : adjoints de la liste Avec vous ! Pour l'Avenir Eusébien : 3 voix**

Le Conseil Municipal, après avoir voté à bulletin secret

**Article 1 :** Elit la liste issue de l'équipe Avec vous ! Un nouvel élan pour Saint-Usage composée comme suit :

1 – Madame Stéphanie LEGENDRE ; 1<sup>ère</sup> adjointe

2 - Monsieur Maxime BOUTANTIN ; 2<sup>ème</sup> adjoint

3 - Monsieur Noël PAIN ; 3<sup>ème</sup> adjoint

**Article 2 :** Monsieur le Maire décide d'attribuer les délégations suivantes aux adjoints :

**Madame Stéphanie LEGENDRE :** 1<sup>ère</sup> adjointe en charge de l'Administration Général, Affaire Scolaire et Sociale, Finance, ressources humaines et Urbanisme

**Monsieur Maxime BOUTANTIN :** 2<sup>ème</sup> adjoint en charge de l'Agriculture et forêt, Aménagement urbain, Environnement et gestion du patrimoine foncier et immobilier communal, Espace Vert, Travaux et Voirie

**Monsieur Noël PAIN :** 3<sup>ème</sup> adjoint en charge des Association, Fête et cérémonie, Manifestation et organisation de la Fête Patronale

**Fait et délibéré les jours, mois et an susdits**  
**Le Maire**



**Rachid BOULAHYA**